Le ruban violet pour orner la bouteille de M. Joseph Pierron, commis principal des douanes à Maubeuge, a été hier de bonne heure de retour à son poste très sentimental, qui a déjà produit de délicieux petits vaudevilles.

M. Pierron est l'auteur de la cantate chantée lors de la célébration de centenaire de la bataille de Tourcoing.

Est également fait officier d'académie, M. Augustin Masquilier, entrepreneur, juge au tribunal de Commerce.

Le nom de M. Masquilier est lié à la plupart des grandes entreprises artistiques ou en cours d'exécution dans notre ville, et par la même favorise le travail local.

Tous les grands chantiers ouverts encore actuellement : la gare, l'asile hospitalier de la Bourgogne, la bourse et l'hôtel des postes, lui ont été confiés par adjudication.

Coups à sa mère

Une enquête est ouverte par M. Proie, commissaire de police du 1er arrondissement, sur une scène de violence qui s'est produite le 1er février, dans la soirée, rue d'Italy, et au cours de laquelle un jeune homme de 24 ans, D..., exerça des voies de fait sur la personne de sa mère.

Cette dernière eurait une côte fracturée. Elle a reçu les soins de M. le docteur Delgrange.

Au Théâtre municipal

Bien que le 1er janvier, en raison des réunions de famille et des échanges de visites tut un jour peu propice pour une représentation théâtrale, c'est néanmoins devant nun salle bien garnie que l'opérette au programme : *Les Saltimbanques*, a été interprétée. Tous les acteurs se sont montrés pleins de verve et d'entrain et ont été applaudis comme ils le méritaient.

Échenillage. — Hannetonnage

L'arrêté pris annuellement par M. le Préfet du Nord, en vertu des lois et décrets existants prescrivant l'échenillage et le hannetonnage, vient d'être publié et affiché, par les soins de M. le Maire de Tourcoing.

Aux termes de cet arrêté, les propriétaires, fermiers, métayers, etc., sont tenus d'écheniller du 15 janvier au 15 février, les haies, arbustes, arbres, buissons, existant sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent, où dont ils ont le jouissance et l'usage, situés dans le département du Nord.

Ils auront leurs terrains pour permettre la vérification de l'échenillage, ou la destruction des chenilles à la réquisition des agents.

Les compagnies de chemins de fer, ainsi que l'administration des Eaux et Forêts, sont astreintes aux mêmes obligations que les particuliers. Toutefois, dans les bois et forêts, ces mesures ne sont applicables qu'à une lisière de 30 mètres.

L'échenillage sera opéré à la diligence des Maires, en ce qui concerne les chemins et terrains communaux, les places et les promenades publiques.

Les arbres des routes nationales plantés en dedans des fossés et ceux plantés sur le bord des canaux, seront échenillés par les cantonniers sous la direction des conducteurs des Ponts-et-Chaussées.

En cas d'inexécution de l'échenillage dans les délais fixés, des procès-verbaux seront dressés en application des articles 78 et 79 de la loi du 24 juin 1898 et les contrevenants seront cités devant M. le juge de paix pour l'application des peines prévues par l'article 5 de la loi du 24 décembre 1888.

A défaut d'inexécution dans le délai imparti par le jugement il sera procédé à l'échenillage aux frais des contrevenants par les soins du Maire ou de Commissaire de police. Le recouvrement des dépenses sera opéré comme en matières de contributions directes sur un rôle rendu exécutoire par le Préfet.

Menus faits locaux

— Les préposés des douanes de la Barrière ont saisi Emile Wicart, rattacheur à Tourcoing, qui était porteur de 15 kilos de café vert valant 12 francs.

— Dans la nuit du 1er au 2 janvier, vers 1 h. 1/2 du matin, des individus ont brisé un carreau de la porte du débit portant le n° 119 de la rue de Menin, tenu par Mme Maria Dermeck.

— Il est arrivé hier aux halles : huîtres 4000 ; fromage 120 k. ; chicon 79 k. Mandarines 2 caisses.

Etat-Civil

Naissances du 1er janvier. — Louis Ilus, r. du Bois-Pain, 68 — Emilia Breya, r. Montagne, 6. — Irène Delecroix, r. du Clocquet, 195.

Décès. — Denis Buisnart, 1 an, r. de Jammapes, 73.

Naissances du 2. — Clément Herlez, r. Nationale, 10 — Albert Favorel, r. de Denain, 16 — Marcel Marchand, r. du Touquet, 213.

Décès — Maria Valcke, 28 ans, r. du Nlot, 35 — Marie Descherges, 48 ans, r. Franklin, 7 — Pierre Noppe, 1 an, r. Famelart, 39 — Emile Bernard, 6 ans, r. de Roubaix, 27 — Céline Piot, 62 ans, r. Nationale, 122 — Maria Blanzé, 32 ans, la Chère-Hospitlet, 25 — François Corseilles, 8 ans, r. des Poutrains, 46 — Jeanne Coulanez, 25 ans, institutrice, boul. Gambetta, 62 — Henri Breyn 69 ans, r. de Fourmies, 99 — Auguste Van Eeke, 58 ans, cultivateur, r. de Gand, 480.

RONCQ

LA FRAUDE EN AUTOMOBILE. — L'enquête a démontré que l'automobile saisie dans les circonstances que nous avons relatées, avait été vendue et livrée le 24 novembre dernier, par M. G. Delobert, à une personne demeurant à Mont-Tournai.

La vente avait été déclarée à la mairie de Lille le 3 décembre.

Des détails sur cette vente ont été fournis à M. le Directeur des douanes à Lille, de manière à lui permettre de connaître les trafiquants.

LILLE

IMPORTANT CAMBRIOLAGE
rue Fontenoy

Visites de Nouvel An — Disparition d'une somme de 1200 francs

Les cambrioleurs eux, ne chôment pas le Nouvel an : les visites qu'ils font n'ont pas le caractère des formalités mondaines.

Dimanche, Mme Amélie Carlier, ménagère, demeurant rue de Fontenoy, 49, où elle occupe le deuxième étage, quittait, dans l'après-midi, son appartement pour procéder à quelques visites.

En rentrant vers dix heures et demie de soir, comme elle arrivait devant la porte de sa chambre, elle constate que des cambrioleurs l'avaient fracturée. Une planchette placée devant une lucarne donnant sur le palier était brisée et les meubles de son appartement avaient été bouleversés.

Dans une malle, placée dans un débarras-soir, les malfaiteurs avaient enlevé une somme de douze cents francs composée de billets de banque, de coulonnes d'or et d'argent.

Outre la disparition de cette importante somme, elle constatait encore que les cambrioleurs avaient dérobé cinquante francs cachés dans un buffet, deux paires de bottines, des draps de lit, un bracelet en argent ainsi qu'une bague en or.

Mme Carlier a, hier matin, déposé une plainte entre les mains de M. Parisot, commissaire du 7e arrondissement, qui procède à une enquête.

Comme tous les locataires étaient absents, on ignore à quelle heure ces audacieux méfait a été commis.

Un tamponnement boulevard de la Liberté

Deux Roubaisiens contusionnés
Cheval blessé

Hier soir, vers huit heures, arrivait de la rue de Béthune un camion chargé d'un mobilier et de colis, appartenant à M. Voreux, entrepreneur de commissionnage, rue du Chemin de fer à Roubaix.

Sur le siège se trouvaient les deux domestiques, MM. Louis Lequenne, domicilié rue du Grand-Chemin, cour Mullier et Oscar Desmet, habitant rue de la Lys, 42, à Roubaix.

Le véhicule, que traînaient deux forts chevaux, suivait le boulevard de la Liberté, se dirigeant vers le passage qui longe la Préfecture et conduit à la rue Gambetta, quand survint en sens inverse le car N 612.

Une violente collision, et dont les témoins rendent responsables les ouvriers de M. Voreux, se produisit.

L'un des chevaux tamponné roulait sur le sol. Par suite nos deux cochers étaient projetés à bas de leur siège. M. Lequenne se relevait ne portant que quelques égratignures à la figure. M. Desmet était assez grièvement blessé à la machoire.

Le pauvre cheval, qui avait la jambe cassée, était immédiatement placé sur une charrette et conduit à l'abattoir.

M. Parisot, commissaire de permanence, informé de cet accident, a ouvert une enquête qui établira les responsabilités.

Le drame de la rue de Wazemmes

L'assassin arrêté à Ypres
A qui la tour ?

Arthur Denulle qui samedi matin décapite un homme après l'avoir laborieusement ficelé à coups de marteau, s'était, avons-nous dit, réfugié en Belgique après avoir mis la dernière main à son œuvre.

Cette brute abominable vient d'être arrêtée à Ypres, chez une de ses parentes, cabaretière en cette ville, rue de Trave.

Elle sera jugée par les tribunaux belges et nous serons débarrassés, pour un bon moment du moins, d'un des trente mille à expulser qui infectent notre frontière sous prétexte qu'on y assassine plus commodément que chez eux.

Une question paraît-il, préoccupe l'opinion : le cannibale de la rue de Wazemmes a-t-il ou non prémédité la charcuterie illégale à laquelle il s'est livré sur la personne de son épouse ?

Que ce point excite l'intérêt de l'avocat chargé de la défense c'est tout ce qu'il y a de naturel ; il est pour lui d'une importance capitale, c'est le cas de le dire.

Mais il faut que nous soyons véritablement de bien braves gens pour supputer au sérieux si ce sauvage des Flandres a combiné par avance son innommable boucherie ou s'il a travaillé, la mort dans l'âme, poussé par un intérêt supérieur.

Cet enfantillage serait admissible, si ce Denulle est son exploit constituaient un cas isolé.

Mais Lillois et Roubaisiens vous diront que sur dix assassinats commis dans la région du Nord, huit au moins sont perpétrés par un des trente mille Belges que nous vomissons périodiquement pour les ravaler ensuite et qui s'étendent que l'occasion de nous égorger avec le sans farineux qui les caractérise généralement.

Et nous persistons avec une impitoyable gravité, à disséquer les soi disant cervoeux de ces anthropoïdes pour y chercher des circonstances atténuantes ! Ce qui ne nous empêche pas d'ailleurs de railler la conviction attendrissante des pêcheurs à la ligne du Grand Carré.

La bête brute d'avant-hier n'a rien prémédité : il suffit de considérer cette face étrange au poil jaune, aux yeux troubles, livrée à trente mille exemplaires et qui pulle ont au deçà de la frontière belge, pour comprendre que seule notre funeste indulgence a prémédité les bureaux de la rue de Wazemmes.

Quoiqu'on connaît, au seul examen de son physique, à plus forte raison de son casier judiciaire, qu'un animal est de la race des expulsés, un ne la met pas à la porte, on l'engage sans perdre une minute.

Allez un peu voir en Belgique si nos voisins se laissent assassiner journellement par des expulsés français !

Un apache

Il y a quelques jours, Jeanne Heitz, 2, rue du Pont-Neuf, qui, à plusieurs reprises, fut arrêtée comme maîtresse, venait se plaindre à M. Jérôme, chef de la sûreté, que son ami, Louis Gabin, âgé de 21 ans, l'eut fortement maltraitée.

Appelé aussitôt au bureau du commissaire, Gabin fut interrogé.

Comme, tout en niant, il ne cachait pas son intention de lui administrer une solide correction elle maintenait sa plainte, la demoiselle voulant alors se venger, révéla qu'en cours d'une bataille rangée entre apaches, il avait donné un coup de rasoir à un de ses adversaires.

Il est probable que la victime n'a jamais porté plainte, mais comme il a été condamné à plusieurs reprises, notamment pour vagabondage spécial et semble exercer pour le moins la même profession, Gabin a été déféré au parquet.

Vols de poulets

Comme les cambriolages, les vols de poules se succèdent avec une rapidité déconcertante.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs soucieux de mal fêter le nouvel an, se sont introduits dans les poulaillers de Mme veuve Leroy, rue de Lannoy 13 et de M. Devildemon, rue des Processions 10, où ils ont enlevé 19 poules et 5 coqs.

Tous ces vols ne restent pas heureusement, impunis. L'un des auteurs vient d'être, en effet, arrêté et voici dans quelles circonstances :

M. Vanderbuggen, marchand des quatre-saisons, recevait, samedi dernier, la visite d'un individu qui lui offrait en vente huit poules et un coq.

La provenance lui ayant paru suspecte, il en avertit M. Cucherat, commissaire du 8e arrondissement.

Arrêté et interrogé, l'individu, un nommé Alfred Vandevelde, 21 ans, rattacheur sans domicile, avoua avoir dérobé le poulailler de M. Florent, contremaître à l'usine de Fives, situé boulevard de l'Usine, après avoir escaladé le mur de clôture. Vandevelde a été déféré au parquet.

Entre agent et poivrot

Hier matin, vers onze heures, l'agent Ducasse, trouvait attaché sur un banc du boulevard des Ecoles, un poivrot caractéristique. Craignant que le froid ne le menât de vie à trépas, le sergent de ville, priait l'ivrogne de rentrer chez lui.

Ces conseils n'eurent pas le don de plaire à un autre ivrogne, un charbonnier, Désiré Maltait, âgé de 26 ans, domicilié rue Bottelle, 5, qui insultait l'agent et menaça de lui casser la figure.

M. Ducasse voulut le conduire au poste, mais le charbonnier, ne l'entendant pas ainsi, se rebella. Ce n'est qu'avec l'aide de plusieurs employés d'octroi et deux agents, qu'on a pu l'emmener au commissariat.

Menus faits locaux

— Dimanche, vers cinq heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré rue d'Arras, 47 bis, dans une chambre du premier étage, occupée par M. Totilliez cordonnier. Le feu n'a causé que des dégâts peu importants à la cage d'escalier.

— Lundi matin, le nar F a tamponné à l'angle de la rue Nationale et de la Grande-Place, la voiture de place n° 135, conduite par le cocher Dupied.

Le cheval et la voiture furent projetés sur le côté. Mais il n'y a pas eu d'accident de personne. Deux brancards seuls ont été brisés.

— Ont été arrêtés : Georges Cattrez, 17 ans, garçon de courses sans domicile fixe, en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille, pour vol.

— Louis Lahrosse, 28 ans, tisseur, sans domicile fixe, pour infraction à une mesure d'expulsion.

Gaston Mulot, 38 ans, rue du Carré-St-Sauvaur, 39, homme d'équipe à la gare St-Sauvaur, pour vols de deux caisses de boîtes de sardines pesant 25 kilos et un sac de sucre destinés à M. Pajot, épicier, rue Grande-Chaussée.

— A huit heures et demie du soir, un tuyau de cheminée s'est décloué à la gare des Postes, l'incendie n'a causé aucun dégât.

— Un cheval attelé à la voiture de M. Bébague, maurier à Steenwerck, est tombé dans une saunaison qui, par suite d'un affaissement du sol, s'était produite rue Solférino.

Le cheval a été légèrement blessé aux genoux mais il n'y a eu aucun accident de personne.

LES SPORTS

LUTTE

A Lille. — Le Cercle Athlétique organise pour la deuxième fois, un championnat du Nord de lutte, qui aura lieu les 21, 22 et 23 janvier prochain et les coulisses les 28, 29 et 30 janvier, à partir de 8 heures du soir.

Les concurrents pourront se faire inscrire dès maintenant, 14, place de la Gare.

Le clôture des engagements est fixée au jeudi 19 janvier.

Prix des places. — Chaises réservées, 3 fr. ; premières, 1 fr. ; Secondes, 0 fr. 50. — Nous donnerons prochainement la liste des prix.

Un championnat pour femmes

Après la cuisine d'or, voici maintenant que l'on annonce un championnat international de luttes pour femmes. Cette épreuve périlleuse par notre confrère *Les Sports* aura lieu à partir du 14 janvier au Métro-Palace, ancien théâtre Moncey. Cette idée originale mérite d'être mise en pratique. Le championnat sera doté de fort jolis prix.

FOOT-BALL

Moelle Club Lillois

Dimanche dernier, dans le retour match de l'équipe Ire de l'E. C. L. contre l'équipe de l'école Daggio, cette dernière a été battue par un but à 0.

Challenge Klein

Deux matches comptant pour le deuxième tour éliminatoire ont été joués dimanche 18 décembre.

Sur le terrain de l'A. S. L., le Douai Athlétic Club (1) a battu le Sporting Club Boulonnais (1) par 5 buts à 1.

Sur le terrain de l'O. S. R., le Football Sportiv Club Roubaisien (1) devait rencontrer le Football Club Haismoisis (1) ; la F. C. R. étant arrivé en retard, la F. S. C. R. n'a pas voulu jouer ; la commission de l'A. S. L. organisatrice du challenge décidera du résultat.

Club Sportif

Nous annonçons la fusion du Club Sportif Lillois (de formation récente) avec la Foot-Ball Lillois. Le titre reste Foot-Ball Club Lillois, et le siège de cette Société se trouve *Café Dubrulle*, 2, rue Gauthier-de-Châtillon, à Lille.

Le jeune Société a joué sa première matche dimanche 18 décembre contre les équipes I et 2 de l'Amical Club Lillois. Après une partie chaudement disputée, la victoire est restée au Foot-Ball Club Lillois.

L'équipe première de l'Amical Club était battue par 2 buts à 1, et la seconde équipe de la même Société était également battue par 1 but à 0.

C'est un brillant succès pour le F. C. L., qui, onze au sommet vertigo, dénombre une des Sociétés les plus réputées de la région.

Adresser toute correspondance au Siège, 2, rue Gauthier-de-Châtillon.

Au Vélodrome Buffalo à Paris, Arcadius F. G. bat le Racing Club de France par 2 buts à rien.

AUTOMOBILISME

La quinzaine d'Aix

L'Automobile-Club du Rhône a l'intention d'organiser, après la Coupe Gordon-Bennett, une quinzaine automobile avec le programme suivant :

1° Concours de tourisme, organisé sous les réglementés de la commission de tourisme de l'Automobile-Club de France.

2° Une ou deux journées de courses de canots automobiles sur le lac du Bourget.

3° Une série de grandes fêtes à Aix-les-Bains (course automobile, bataille de fleurs, etc.).

4° Et probablement des épreuves de kilomètre arrêté lancé.

Coupe de Dion

M. le marquis de Dion vient de lancer une nouvelle coupe (le challenge International) se disputera sur un parcours de 1000 kilomètres, par équipes constituées par des voitures de même marques.

Les véhicules seront soumis à une surveillance rigoureuse pendant l'épreuve de façon que toutes les réparations soient faites par les moyens du bord, les pneumatiques exceptés.

C'est à l'Automobile Club de France que M. de Dion a confié le soin d'arrêter les articles du règlement de cette nouvel épreuve qui, bien certainement, obtiendra le plus gros retentissement, dans le monde automobile.

La coupe Gordon-Bennett

Les engagements pour les éliminatoires anglaises viennent d'être clos.

Les inscriptions sont au nombre de onze, savoir : cinq Napier, deux Wolseley, deux Tear, une Darrous, une Siddeley.

Le Circuit d'Auvergne

Le Circuit d'Auvergne, adopté par la commission sportive de l'A. C. F. pour servir de parcours au Grand-Prix de l'A. C. F. et à la Coupe Gordon-Bennett au 19 5, ne serait pas devoir recueillir l'unanimité des suffrages, aussi bien dans le monde automobile que dans le monde officiel, une personnalité gouvernementale a me déclaré à l'un de ses confrères qu'il est peu probable que ce circuit soit agréé par le ministère de l'intérieur, qui, en l'occasion, juge au dernier ressort.

CYCLISME

Pour la suppression des grosses motocyclettes

La réunion consultative des stayers et entraîneurs à propos de la suppression des grosses motocyclettes comme engins d'entraînement sur les pistes parisiennes, vient d'avoir lieu à Paris.

De consolation, il n'a pas été question, mais en revanche les directeurs des pistes d'été qui prévoient les stayers réclamateurs que mates les motocyclettes d'un poids maximum de 70 kilos seraient autorisées et qu'ils aient par conséquent à en prendre bonne note pour le salon prochaine.

Maintenant il faut savoir si le public sera satisfait de cette décision.

Nord-Touriste

Le Comité Directeur du « Nord-Touriste » nous prie de rappeler aux sociétaires que les nouvelles cartes d'identité pour 1906, seront valables à partir du 1er janvier prochain, pour la libre circulation à la frontière belge et pour l'assurance contre les accidents de bicyclettes, sont tenues à leur disposition au siège social : 104, rue de Moulins, à Roubaix (4, rue de la Gare, Grande-Place, à partir du 1er janvier) contre paiement de la cotisation annuelle de cinq francs, ou un mandat ou bon de poste. Prière d'indiquer le numéro de la carte d'identité de 1905 et les changements d'adresse s'il y a lieu.

Champion quitte la piste

Il de nos meilleurs coureurs de demi-fond, Champion, vainqueur du dernier championnat de France, va, paraît-il, quitter définitivement la piste pour s'adonner à l'automobilisme.

Champion, qui n'en est pas à son coup d'essai, car il participera à de nombreuses courses en Amérique, pilotera une voiture de marque française.

Au Vélodrome d'Hiver à Paris

Voici les résultats de la réunion de jour de l'an :

Course à pied (steeple, handicap, 2500 mètres). Il inscrivés aux membres de la S. A. M. — 1. Lucas (210 mètres) ; 2. Breale (200 m.) ; 3. Rogueneau (aveugle) ; 4. Martignault (120 m.) ; 5. Berdoe (180 m.). Temps : 8 m. 16 s. 4/5.

Course de 20 kilomètres sans entraîneurs. — 1. Mathieu ; 2. Bouroille ; 3. Ingold ; 4. Carapezzi. Temps : 30 m. 2 s. 3/5.

Course de tandems (30 0 mètres). — Première série : 1. Mathieu-Jenkins ; 2. Lorrain-Carapezzi. — Deuxième série : 1. Dupré-Bader ; 2. Bourcuis-Fossier. — Troisième série : 1. Ingold-Doeflinger ; 2. Gover-Seigneur.

Finale : 1. Dupré-Bader ; 2. Ingold-Doeflinger ; 3. Mathieu-Jenkins. Temps : 7 m. 5 s.

Match du brassard motocyclettes. — Première manche (3000 mètres) : 1. Cissac ; 2. Champoiseau. Temps : 2 m. 1 s. 4/5.

Deuxième manche : 1. Champoiseau ; 2. Cissac, à une demi-roue.

Finale : 1. Cissac ; 2. Champoiseau, à deux demi-roues.

Course de demi-fond, 30 kilomètres derrière grosses motocyclettes. — 1. Rossi, 23 m. 7 s. 1/5 ; 2. Tommy Hall, à 20 mètres ; 3. Tom Linton, à six mètres.

Impeus à Paris

A la suite de sa chute dans le course sans entraîneurs, disputée avant-hier au Vélodrome d'Hiver, le coureur belge Impens assez grièvement blessé à la ioschoire, a dû être transporté à l'hôpital Bouloland, où il est devenu la voisin de lit du pauvre Lenfouchi, à l'hôpital lui aussi depuis deux mois.

Espérons que cette chute n'aura pas de conséquences fâcheuses et qu'Impens pourra reprendre son entraînement d'ici quelques jours.

MARCHE

Le Critérium du Journal « Les Sports »

Notre confrère « Les Sports » fera disputer, dimanche prochain, deux heures, en la piste de la Société Athlétique de Montrouge, à Gentilly, un critérium de l'heure qui a été réservé aux meilleurs marcheurs français, afin de faire battre si possible le record que détient Fanien, avec 15 k. 250.

Parmi les marcheurs qui y participeront, on peut citer : le recordman actuel E. Fenton, l'ancien champion de France des 20 kil. Pougat, le vainqueur de Bruxelles-Anvers, Bigoire, la province sera représentée par David, le champion normand.

Un prix d'encouragement (3.000 mètres) sera disputé avant le critérium. Les deux épreuves attireront certainement un nombreux public à Gentilly.

BOXE

Les championnats du monde

Les championnats du monde de boxe française et de canne, et les championnats de France de boxe anglaise, se disputeront à partir du 1 février 1906.

Et voici le programme :

1° Boxe française, championnats du monde (amateurs), quatre catégories : poids plume jusqu'à 56 kilos inclus ; poids légers jusqu'à 63 kilos 500 inclus, poids moyens jusqu'à 72 kilos inclus.

2° Boxe anglaise, championnats du monde (amateurs), quatre catégories ; même classification.

3° Canne, championnats du monde, deux catégories : 1er amateurs : 2me professionnels.

ATHLÉTISME

Sporting Club Lillois

Tous les sportmen connus de la région se trouvaient samedi 17 décembre, dans la coquette salle du Sporting Club, 6, place de Béthune. On y disputait un championnat de poids et d'haltères qui a obtenu un vif et retentissant succès. Les athlètes ont fait preuve d'une remarquable ténacité et d'une grande énergie.

En tête, nous classerons : M. Deroubaix, 125 kilos, à l'épaule et jeté, suivi de MM. De Bruyn, 98 kilos, Avarlaerg, 95 kilos. Les trois redoutables champions ont obtenu de légitimes applaudissements de toute la salle.

Les danseuses, à 5 heures, se continuent la fête, mais avec d'autres exercices non moins intéressants. Tout d'abord, nous avons applaudi le champion incontesté Leblond, qui est arrivé à tendre avec facilité l'extenseur à Cerrus à 18 kreuchas (le seul reconnu vrai par l'Haltérophile-Club de France). La non moins redoutable Albert Tremoingt, 16 breockes, quatre fois de suite, et un tout jeune élève de M. Leblond, 10 branches. Quelques exercices d'acrobatie de force nous ont fait encore applaudir MM. Dareubeux et Dincope les gymnastes bien connus. La fête s'est terminée par un travail d'une originalité toute particulière M. Alberti Tesmoigt enlevant en élevant le jaces Arcène Maitrot, 70 kilos. Vaillé ne mouvement que nous pouvons appeler « Le dévimé vivante ».

Toutes nos félicitations et remerciements aux organisateurs de ces deux brillantes fêtes : MM. Billière, président, Dubois, Alexandre Sée et Pierre Dewachter.

L'assemblée générale de l'U. S. P. S. M.

Le conseil de l'Union a décidé dans sa dernière séance que l'assemblée générale annuelle, suivie d'une assemblée extraordinaire, se tiendrait le 6 mars prochain, veille de Championnat national de cross-country.

Les propositions diverses pouvant être soumises à ces assemblées doivent être envoyées au siège de l'Union 229, rue de Vaugirard, à Paris, avant le 15 février prochain.

Société athlétique [illegible] Lionne

Dimanche aura lieu, sur le [illegible] de la S. A. M., à trois heures et demie, un match amical entre une équipe mixte de l'Olympic-Club Fives et une mixte de la S. A. M. Voici la composition des équipes :

R. C. F. — Lemaire 1er, Gareth 1er, Bouche 1er, Denis Verdière 2me, Bavy 1er, Delatour 2me.

Avsola. — Lemaire 1er, Cauterez 1er, Beaumao 2me, Germosprez 2me, Calonca 2me.

S. A. M. — A. Deeby 1er. — Arrière : Cordemier 1er, Paulon 1er, Usunio Houssaya 2me, Dupluquez 2me, Mabier 2me.

Avsola. — Reuss 2me, M. Legrand 1er, Vanlan 1er, Dupré 2me, Autulek 2me.

Rendez-vous au siège, 48, rue des Postes-Neuf, Café Rouze.

Petites Nouvelles sportives

— La Zwem Kring Club de Schaarbeek (Belgique), organisera, en janvier, sa bassin commun, une fête de natation. Le concours de Bruxelles Swimming Club et de l'Antwarpschas Zwem Club est d'ores et déjà acquis. Une partie de water-polo sera jouée entre ces deux cercles.

— Des pourparlers pour de nombreux matches internationaux de Hockey sont actuellement engagés.

— A Pâques, l'excellente équipe du Pays de Galles viendra passer plusieurs jours à Paris, pour jouer contre des équipes internationales et des équipes de club.

— On parle de faire à Liège pendant l'exposition, une session d'escrime française qui organiserait un grand tournoi international de fleuret, d'épée et de sabre.

— Désirant de rendre plus familier aux profanes le sport de l'alpinisme, le Club Alpin Français a décidé de créer une Revue mensuelle, supprimant le Bulletin, trop aride aux non initiés.

LA VUE POUR TOUS

MAISON DE CONFIANCE

M. Hagenman, bien connu à Roubaix et dans les environs, établi depuis 28 ans, rappelle à sa clientèle qu'il est possesseur du nouveau **Verre médical** ; le verre correcteur, le verre grossissant et le double cristal de roche. **M. Hagenman** qui visibles chez lui tous les jours. Tous ceux qui ont besoin de lunettes, pince-nez, etc., peuvent venir le consulter. Sa clientèle, qui augmente chaque année, ne cesse de lui adresser des félicitations pour la bonne qualité de ses articles. Grâce à un appareil très ingénieux, **M. Hagenman** connaît du suite les degrés de la vue de ses clients. **M. Hagenman** possède la verre qui redresse les yeux des enfants qui louchent. On obtenge tous les articles qui ne plaisent pas, avant trois mois. Bien au médiet. Le Maison, située à **Roubaix, rue Pierre Motte, 67**, n'a ni voyageur, ni représentant. C'est une maison de premier ordre.

LE NORD

QUESNOY-SUR-DEULE

BRAS BROYÉ. — Henri Bondueile, âgé de treize ans, vouloir à la fileture de MM. Poullier, d'Halluin et fils, étant assis, samedi vers quatre heures du soir, dans l'atelier de filature, à nettoyer diverses pièces du mécanique, a eu le bras pris dans l'engrenage du tambour d'un métier à filer. Il a fallu plus d'une demi-heure pour dégager le malheureux blessé, dont le bras est complètement broyé.

Henri Bondueile transporté chez sa tante, qui est rencloirge dans l'usine, est dans un état très grave. Il est le second d'une famille de huit enfants.

ARMENTIÈRES

BANDE DE VOLEURS. — Dimanche soir vers onze heures, 6 inconnus entrèrent à l'estaminet du bar des Cyclistes, rue du Faubourg de Lille, tenu par Mme Eugénie Dedoure et se firent servir des consommations. Au bout d'un quart d'heure, ils étaignirent la boe de gaz et enlevèrent deux litres de liqueurs. Non contents de cela, avant de prendre la fuite il, brisèrent 2 volets et 3 carreaux.

La police recherche activement les coupables.

DOUAI

VOLEURS PINCÉS. — La police de sûreté a arrêté un aieur Félix Merlens, 29 ans, contremaître du bateau *Malady*, en stationnement quai des Dominicains.

Cet individu est prévenu d'un vol de volailles commis au préjudice d'un aieur Brels, habitant de la Sortie-des-Eaux.

Au cours de son interrogatoire, Merlens aurait avoué être l'auteur de plusieurs autres vols et dénoncé son complice un aieur Pierre Blaminsort, batelier, âgé de 27 ans, originaire de Cauliers (Belgique), qui a été aussi arrêté.

59

L'HOMME
sans nom

Par F. du BOISGOBEY

Robert écoutait, muet d'horreur, cet affreux récit que Paddy lui faisait de sa voix la plus calme.

Il ne s'aperçoit de son émotion, l'Irlandais continua :

— Voyez-vous, maître, quand ce fut fait, je crus que ma dernière heure était arrivée, car Diego avait une figure terrible. Il me regarda avec des yeux de bête féroce, comme s'il avait voulu me jeter rassé dans ce feu, car je ne vous l'ai pas dit, mais je suis bien sûr que c'est lui qui avait poussé Morgan. Je ma mis bien vite à ranger du côté des chevaux ; mais j'entendis qu'on m'appelait par mon nom et m'en retournai, je vis Diego avec du sang sur sa lame.

— Quel malheur ! disait-il tranquillement, et comme tu avais raison, mon pauvre Paddy, de nous conseiller de ne pas aller nous retrouver les guides. Tu m'obéiras à le leur expliquer. — J'avais compris en effet, et j'avais bien trop peur de le tuer pour le contredire. Les guides déclarèrent complètement qu'ils nous avaient averti du danger et qu'ils n'avaient rien à se reprocher.

A Rome, nous fîmes notre déclaration.

Je pensais qu'on allait ouvrir une enquête ; mais, dans ce pays de sauvages, il n'y a pas de *coroner* comme chez nous, et le *podesta* du bourg ne jugea pas à propos de nous déranger. Nous rentrâmes à Naples, où la nouvelle se répandit promptement, et je n'étais pas rassuré. Je me trouvais trop de secrets sur la conscience. Diego me faisait trop bonne mine pour m'empêcher de parler ; mais je crois bien qu'il aurait fini par se défaire aussi de moi. Il pensa peut-être que je ne valais pas la peine qu'on me tuât et que la faim se chargerait de m'envoyer dans l'autre monde, car une nuit, pendant que je dormais, il quitta l'hôtel et ne revint pas. Il avait réglé tous ses comptes avec les banquiers, et il était parti sur un bateau qui allait à Constantinople. Les autres domestiques étaient payés et congédiés ; moi, moi, je restai sans un sou. Le propriétaire du palais vint, en jour même, me mettre à la porte, et je me trouvai encore bien heureux qu'on m'eût laissé ma livrée, car je la vendis pour acheter de quoi manger. Je pensai d'abord à dénoncer ce coquin de Diego ; mais je réfléchis que je pourrais bien me trouver compromis, et je jugeai prudent de me taire. Voilà mon mots bientôt que le pauvre Paddy coupe à la belle étoile avec les haillons que vous voyez, et qu'il vit de pastèques et d'eau claire. S'il ne vous avait pas rencontré, maître, il serait mort, et tant qu'il vivra, il vous sera dévoué comme un chien.

Robert avait écouté avec une émotion profonde cette épouvantable histoire.

Les renseignements qu'un hasard providentiel venait de lui envoyer devaient lui suffire pour retrouver Diego, et Paddy, quoiqu'il ne lui inspirât pas encore une confiance entière, pouvait être d'un grand secours dans la poursuite qu'il voulait entreprendre.

Décidé à se l'attacher tout à fait, Robert lui remit quelque argent et lui dit de venir le trouver le lendemain dans un hôtel dont il lui donna l'adresse.

Il était bien sûr qu'il ne manquerait pas au rendez-vous, et il voulait éviter de lui faire connaître sa barque.

Le moment était venu d'abandonner l'existence de pêcheur pour rentrer dans la vie ordinaire, et Robert s'occupa de mettre le trésor en sûreté.

John, auquel il raconta la rencontre de Paddy, se chargea de débarquer l'or, sac par sac, et de le lui apporter à la villa Combi, où il s'installa dès le lendemain.

Quinze jours suffirent aux vieux Slough pour transporter cette fortune à terre, et Robert convertit immédiatement la somme en une lettre de crédit délivrée par la maison Rothschild de Naples sur tous ses correspondants en Europe.

Il s'assura que Paddy avait dit la vérité et que Diego s'était réellement embarqué pour Constantinople.

La mort tragique de Morgan avait fait grand bruit à Naples ; mais personne n'avait pensé qu'elle fût le résultat d'un crime, et on avait attribué le brusque départ de son ami au chagrin que lui avait causé un si affreux accident.

Robert prit à son service l'Irlandais, que la joie et le Dieu-être avaient transfiguré ; mais il chargea John Slough de le surveiller, car il ne défiait toujours de son penchant à l'ivrognerie.

Ainsi armé de toutes pièces pour commencer la poursuite de l'assassin de son fils, Robert s'embarqua avec Slough et Paddy sur le paquebot français qui faisait le service entre Naples et la Turquie.

En arrivant à Constantinople la première nouvelle qu'il apprit, ce fut le départ de Diego.

Il avait quitté Pera depuis trois jours, pour gagner l'Egypte par terre, en compagnie d'un Français qu'il avait rencontré à l'hôtel d'Angleterre.

Robert ne pouvait guère songer à le joindre dans ce voyage à travers l'Asie-Mineure et la Syrie, au milieu d'une escorte et en présence d'un étranger. Il lui parut plus sûr d'aller l'attendre à Alexandrie.

Mais sa vengeance devait être encore différée.

Après deux mois de séjour en Egypte, Robert apprit que deux voyageurs s'étaient embarqués à Beyrouth pour rentrer directement en France, et que l'un d'eux se faisait appeler M. de Pancorvo.

C'était le nouveau nom choisi par Diego.

Robert n'hésita pas et partit sur-le-champ pour Marseille.

En débarquant, il sut que le bateau de Beyrouth l'avait précédé de huit jours.

Evidemment, Diego s'était dirigé sur Paris, et c'était là seulement que Robert était certain de le retrouver.

Il allait donc enfin se trouver face à face avec l'ennemi qu'il poursuivait depuis si longtemps ; mais à mesure que la vengeance s'approchait, il le voulait plus sûre et plus éclatante.

Il avait d'abord pensé à se battre avec Diego, après lui avoir jeté à la face tous ses crimes ; mais le mort dans un duel n'était pas une expiation suffisante du passé.

L'échafaud, ce n'était pas trop pour un monstre quatre fois assassin.

Robert voulait le bourreau pour le meurtrier de George.

Il voulait saisir Diego encore tout sanglant de quelque nouveau forfait et le traîner devant la justice.

Robert était bien sûr que le misérable ne s'arrêterait pas sur le chemin du crime et qu'il viendrait au devant du châtiment.

Il résolut de le suivre dans l'ombre jusqu'au jour où il pourrait la prendre en flagrant délit.

Il arrêta son plan avec John, et ils se partagèrent les rôles dans cette chasse au meurtrier.

Le temps et la douleur avaient changé Robert au point de le rendre méconnaissable, et d'ailleurs il possédait une facilité naturelle pour modifier l'expression et même les traits de son visage.

Il pouvait donc surveiller Diego d'autant plus aisément que celui-ci le croyait mort.

Il ne s'agissait que d'adopter un costume et une profession qui permissent de l'approcher sans exciter ses soupçons.

Robert destinait un autre rôle à Paddy Cassan.

Diego devait croire l'Irlandais trop abruti pour se défier beaucoup de lui et, si on réussait à l'introduire dans sa maison, on aurait un ami au cœur de la place.

Quant à John, qui était parfaitement connu de Diego, il devait se tenir en dehors de l'action et dissimuler soigneusement sa présence à Paris.

Robert se réservait de l'utiliser au moment où sa veng